

# Nouvelles Visions

Pour une société de la connaissance

Une étude de la  
de la FONDATION CONCORDE(\*)

## REDRESSEMENT DES COMPTES RETOUR A LA COMPÉTITIVITÉ

Préparer l'avenir des nouvelles  
générations

**Mai 2012**

(\*) Avec le concours de Philippe Ansel et Michel Rousseau

---

**Dossier édité par la Fondation Concorde**  
**Toute correspondance est à adresser au :**  
**6, Place de la République Dominicaine – 75017 Paris**  
**Tél : 01.45.61.16.75**  
**Fax : 01.45.61.15.19**  
**Email : [info@fondationconcorde.com](mailto:info@fondationconcorde.com)**

**[www.fondationconcorde.com](http://www.fondationconcorde.com)**

**Directeur de la publication : M. Rousseau**

---

# SOMMAIRE

---

<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>5</b>
<b>PREMIÈRE PARTIE : REDRESSEMENT DES COMPTES .....</b>	<b>7</b>
I- Pourquoi il faut privilégier la réduction des dépenses dans la consolidation budgétaire.....	7
II- Economiser 30 milliards d’euros pour faire face à l’urgence budgétaire... 11	
III- Un plan à cinq ans pour réduire notre dépense publique de 6 points de PIB. ....	14
<b>DEUXIÈME PARTIE : UNE CONSOLIDATION BUDGÉTAIRE NÉCESSAIRE MAIS INSUFFISANTE .....</b>	<b>23</b>
<b>TROISIÈME PARTIE : LE RETOUR À LA COMPÉTITIVITÉ.....</b>	<b>27</b>
<b><i>Chapitre I – Une politique de l’offre centrée sur l’industrie.....</i></b>	<b>27</b>
I- Quelles ressources allouer aux secteurs industriels soumis à la concurrence internationale ?.....	32
II- Dix mesures pour un choc de compétitivité. ....	35
<b><i>Chapitre II - La relance du secteur protégé .....</i></b>	<b>43</b>
I – Le logement.....	43
II – Les services.....	46
III - L’allègement des réglementations.....	48
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>50</b>
<b>ANNEXE 1 : REDUCTION DE LA DEPENSE PUBLIQUE – COMPARAISONS ETRANGERES .....</b>	<b>52</b>
<b>ANNEXE 2 : LA DESINDUSTRIALISATION FRANÇAISE EST-ELLE DUE A UN DEFICIT D’INNOVATION DE NOS ENTREPRISES OU A UN PROBLEME DE COMPETITIVITE COUT ?.....</b>	<b>58</b>



# INTRODUCTION

---

La France a laissé filer depuis 35 ans sa dépense publique qui est passée de 39% du PIB en 1974 à 56% du PIB aujourd'hui (contre 44% pour l'Allemagne), au point de ne plus parvenir à la financer par ses prélèvements obligatoires parmi les plus élevés du monde et au point d'étouffer le développement de son secteur productif confronté à la concurrence internationale.

Pour résoudre cette crise financière, les marchés attendent des pays endettés comme la France autant des mesures structurelles visant à relancer l'activité économique que des mesures de consolidation budgétaire. On ne pourra assainir les comptes publics sans restaurer le solde extérieur, avec une variable clé : la compétitivité.

Les expériences réussies de consolidation budgétaire (Suède, Canada) valident le principe de « neutralité ricardienne », à savoir que si la réduction du déficit public est réalisée par la réduction des dépenses publiques, ceci fait anticiper une baisse de la pression fiscale dans le futur qui conduit alors à une baisse du taux d'épargne des ménages favorable à la consommation et à une hausse du taux d'investissement des entreprises qui soutient la consommation avec la hausse de la rentabilité anticipée du capital. Il faut donc clairement donner la priorité à la réduction des dépenses, si difficile pour nos décideurs politiques-fonctionnaires.

La comparaison avec l'Allemagne montre que le gisement d'économie sur nos dépenses publiques est très important : il est estimé à 163 milliards d'euros si nous adoptions les mêmes règles de gestion publique que notre voisin, lequel bénéficie d'un niveau de service

rendu aux citoyens au moins équivalent au nôtre. Un différentiel injustifiable !

C'est pourquoi la Fondation Concorde propose d'articuler un plan de réduction de dépenses annuelles de 30 milliards d'euros à l'horizon de deux ans, ce qui est une ambition inhabituelle pour l'« establishment » bureaucratique français ; 120 milliards correspondant à la règle d'or à l'horizon de cinq ans avec un plan immédiat de relance de la croissance et de l'offre.

Pour augmenter notre potentiel de croissance, nous proposons de conjuguer une politique favorisant la compétitivité des producteurs confrontés à la concurrence internationale (qui assurent notre pouvoir d'achat extérieur par leurs exportations) avec une politique de baisse des coûts des biens et services des secteurs protégés de la concurrence internationale destinée à resolvabiliser la demande, en allégeant les réglementations, en accroissant la concurrence et en facilitant la création d'activité.

# Première partie : Redressement des comptes

---

## *I- Pourquoi il faut privilégier la réduction des dépenses dans la consolidation budgétaire.*

---

La sphère publique est passée de 39,3% en 1974 à 54% du PIB en 2007 et à 56% aujourd'hui (contre 44% en Allemagne) au point de ne plus parvenir à la financer par les prélèvements obligatoires qui figurent parmi les plus élevées du monde (43,7% du PIB en 2011).

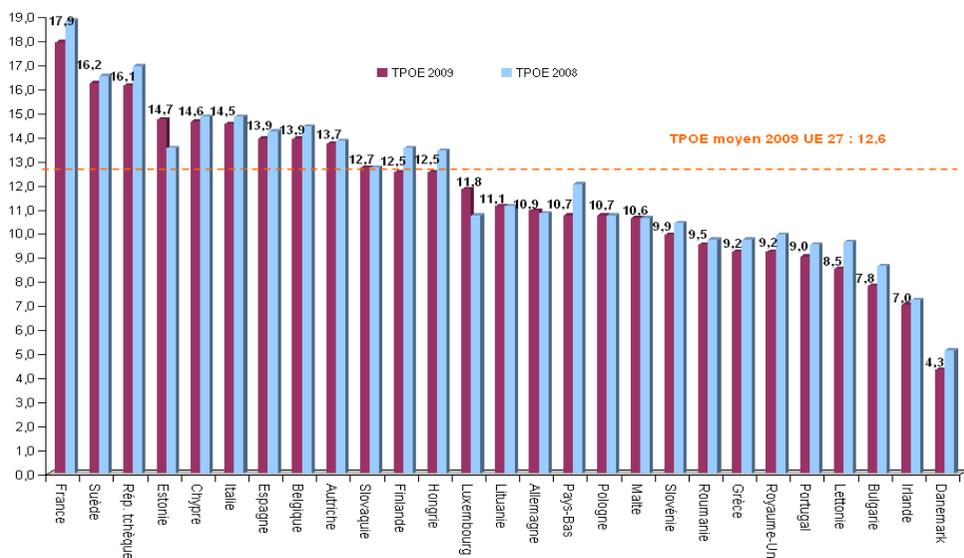
On peut même dire que, parmi les grands pays, la France est l'homme malade de l'Europe : son solde budgétaire primaire, c'est-à-dire la différence entre les recettes et les dépenses hors service de la dette, est largement négatif alors qu'il est excédentaire en Italie.

La défiance des marchés nous contraint à agir, pour éviter une hausse des taux d'intérêt, qui rendrait encore plus difficile la résorption de nos déficits, et qui pourrait aboutir dans le cas extrême à une mise sous tutelle de notre pays.

**Comblé le déficit par une grande réforme fiscale constituerait la pire des illusions, car une hausse massive des prélèvements pèserait sur la croissance et risquerait de réduire encore davantage la compétitivité de nos opérateurs économiques, la croissance et, in fine, les recettes fiscales.**

La France a en effet mis en place le taux de prélèvements obligatoires sur les entreprises le plus élevé d'Europe (supérieur de plus de 5 points au taux moyen européen, et de 7 points au taux allemand), qu'il s'agisse d'impôts sur les sociétés, de cotisations sociales ou de taxes diverses :

### Taux des prélèvements obligatoires sur les entreprises en % du PIB (2008)



Source : OEFÉ

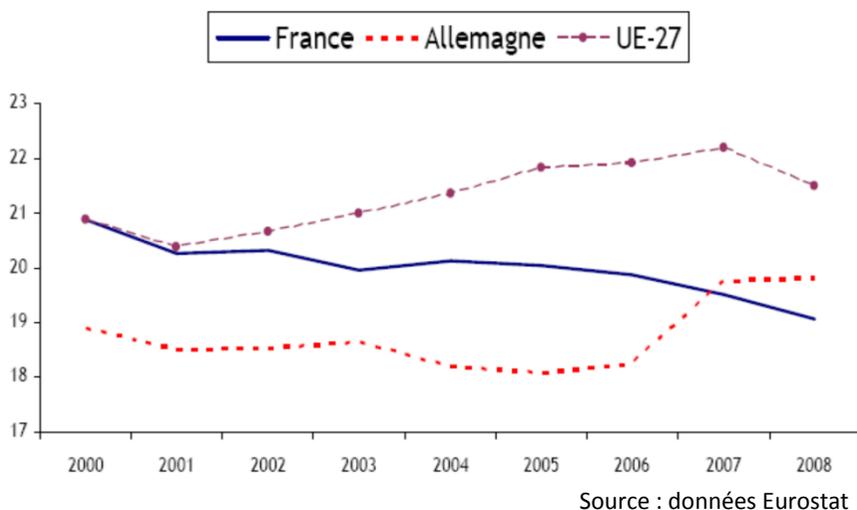
**Il en résulte des marges bénéficiaires et des profits faibles, un autofinancement des investissements réduit et une faible attractivité du territoire français pour la localisation d'activités industrielles.**

C'est ce surcroît de prélèvement sur la création de richesses qui explique le faible dynamisme de notre appareil de production, qui gagne peu et en conséquence investit et embauche insuffisamment.

Tant que nous n'aurons pas modifié radicalement cette situation, nous ne pourrons pas relancer notre croissance.

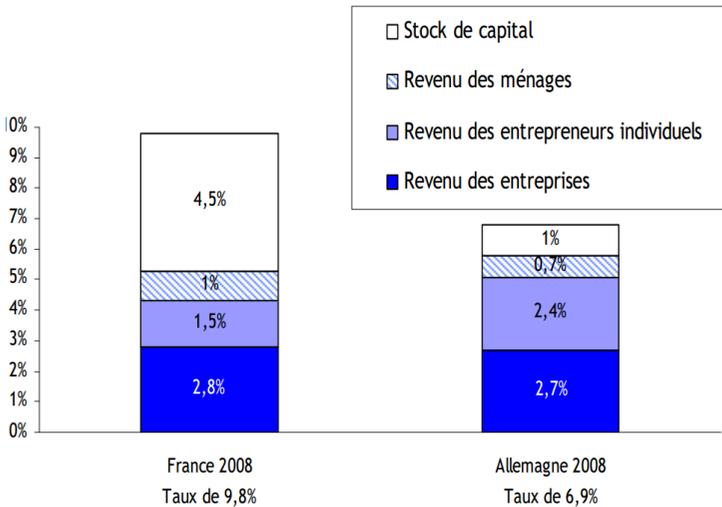
L'analyse du taux implicite d'imposition de la consommation révèle ainsi que la France a réduit les prélèvements obligatoires assis sur la consommation alors que l'Allemagne, comme la moyenne des pays de l'Union européenne à 27, a suivi une tendance inverse.

### Taux implicite d'imposition de la consommation (en %)



Par contre, la taxation du capital (agrégat regroupant l'imposition des ménages et des entreprises, l'imposition du stock de capital et des revenus qu'il génère) s'avère beaucoup plus importante en France (9,8% du PIB) qu'en Allemagne (6,9%) principalement du fait de l'imposition du stock du capital :

## Structure des prélèvements obligatoires assis sur le capital (en % du PIB)



Source : données Eurostat

**Quels que soient les agrégats statistiques considérés, on constate que la France a fait le choix de faire peser, plus qu'ailleurs, le financement de sa dépense publique sur le capital entrepreneurial ou productif, ce qui pénalise l'investissement, l'emploi, la croissance et par conséquent, les recettes budgétaires.**

## ***II- Economiser 30 milliards d'euros pour faire face à l'urgence budgétaire.***

---

La pression des marchés, la perte du triple A, nous contraignent à manifester notre volonté de combler notre déficit à travers un effort de réduction des dépenses. Etalé sur deux ans, il pourrait porter sur trois points :

### **1- Un effort important des collectivités locales : 10 milliards d'euros**

Entre 1983 et 2008, les dépenses des collectivités ont augmenté à un rythme plus élevé que le PIB. Si 60% de cette hausse concerne les compétences transférées, 40% -soit près d'un point de PIB- s'est effectuée à champ constant.

Les 2/3 de cette hausse des dépenses proviennent du bloc communal –communes et intercommunalités ; 1/3 des régions ; les dépenses des départements (hors transferts) étant à peu près stables.

Entre 1995 et 2007, ont été créés : 115 000 emplois dans les communes, 119 000 emplois dans les intercommunalités et 35 000 emplois dans les autres organismes communaux (CCAS, caisses des écoles, etc.). Depuis 1999, hors décentralisation, 350 000 emplois ont été créés dans les collectivités territoriales, dont les 2/3 dans le secteur communal.

L'effort financier de l'Etat en faveur des collectivités territoriales est massif :

- L'enveloppe dite « normée » des concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales s'élevait en 2010 à 57 milliards d'euros, soit 676 millions d'euros de plus qu'en 2009. Elle progresse au même rythme que l'inflation.

- En prenant en compte les subventions des différents ministères et la contrepartie des dégrèvements législatifs, cette enveloppe atteint 78 milliards d'euros.
- En prenant en compte la fiscalité transférée, l'effort financier total consenti par l'Etat atteint 97,5 milliards d'euros en 2010.

**C'est pourquoi nous préconisons de diminuer de 10 milliards d'euros l'enveloppe des concours financiers de l'Etat, ce qui revient à demander aux collectivités un effort de 5% sur leur budget :**

### **Volume budgétaire des collectivités locales en 2010**

	Dépenses de fonctionnement (en Mds€)	Dépenses d'investissement (en Mds€)	Dépenses totales (en Mds€)
Bloc communal	79,6	38,3	117,9
Départements	52,8	15,5	68,3
Régions	16,3	10,2	26,5
Ensemble	148,7	64,0	<b>212,6</b>

**Méthode** : demander aux communes et aux communautés des pans de réductions réalisées si nécessaire avec l'aide des sous-préfets transformés pour l'occasion en conseillers financiers, aidant à faire les arbitrages entre les différents postes, sans oublier la nécessaire recherche de rationalisation des ressources humaines et des moyens, négligée à ce jour.

Les investissements devant pour l'essentiel être épargnés.

## 2- La réduction des dépenses de l'Etat : 12 milliards d'euros

Nous proposons un effort d'environ 12 milliards d'euros à travers :

- **Une non revalorisation des traitements des fonctionnaires pendant 2 ans : 1,5 mds€.** Un agent de l'Etat gagne en moyenne 30% de plus qu'un salarié du privé sans que l'on puisse en expliquer la raison.

### Salaire annuel moyen en euros, en 2008

Secteur privé	18 330
Agents de l'Etat	24 120

Source : INSEE

- **Une réduction des dépenses des ministères (hors frais de personnel) de 10% : 10,5 mds€**

**Méthode** : créer des commissions pour l'allègement des charges composées de personnalités : anciens hauts-fonctionnaires, magistrats, universitaires pour étudier tous les postes de dépenses et proposer les réductions ministère par ministère.

## 3- La désindexation des retraites : 7 milliards d'euros

Les dépenses de retraites de la fonction publique et du régime général représentent une dépense annuelle de 170 milliards d'euros. Une désindexation pendant 2 ans permettrait de réduire la contribution de l'Etat de 7 milliards d'euros.

**Cette mesure peut sembler brutale, mais il s'agit de revenir à l'essence même d'un système de redistribution : calibrer les prestations en fonction des ressources disponibles, ne pas distribuer davantage que ce dont on dispose.**

### *III- Un plan à cinq ans pour réduire notre dépense publique de 6 points de PIB.*

---

La France consacre 56% de son PIB à la dépense publique, soit plus de 10 points de plus que l'Allemagne (45% du PIB).

Pour faire face à cette dépense, la France a déjà élevé ses prélèvements obligatoires - estimé à 44,5% du PIB pour 2012 - à un niveau tel qu'il a des répercussions importantes sur la compétitivité de nos entreprises et donc sur la croissance.

A ces prélèvements obligatoires s'ajoutent des recettes non fiscales qui représentent 6% du PIB (revenus du patrimoine de l'Etat, revenus des activités industrielles et commerciales de l'Etat, ressources diverses dont les produits des jeux ou encore les amendes, etc.).

Notre capacité de financement des dépenses publiques s'élève donc à 50% du PIB : **il y a 6% du PIB de dépenses publiques en trop pour revenir à l'équilibre des finances publiques dans le cadre de l'éventuelle inscription de la « règle d'or » dans la Constitution.**

Mais si nous voulions arriver à parité avec l'Allemagne pour bénéficier de la même compétitivité et de la même croissance, nous devrions réduire de 10 points de PIB nos dépenses, soit une économie de près de 200 milliards d'euros.

**Pour économiser les 6 points de PIB**, nous proposons, à travers une comparaison avec l'Allemagne, **d'identifier les principales « anomalies » françaises, et de tirer les enseignements en termes de méthodes des expériences de consolidation budgétaire réussies.**

## Comment réduire la dépense publique de 6 points pour atteindre l'équilibre budgétaire ?

### a. La fonction publique n'est pas managée

Près d'un Français sur trois travaille dans l'administration, l'enseignement ou la santé. Or, le secteur public n'est pas managé. Au-delà des cas extrêmes pointés par la Cour des Comptes comme Seafrance ou le « fini-parti » des éboueurs marseillais, il existe une sous-productivité chronique du secteur public et administratif français à l'origine de la dérive de notre endettement qui s'observe dans les comparaisons internationales :

#### Rémunération des salariés du secteur public en % du PIB en 2008 :

France	12,8%
Union à 15	10,6%
Allemagne	6,9%

Crainte des syndicats, peur des retombées politiques, les managers du public n'exercent pas leur autorité et laissent les effectifs enfler et les rémunérations dériver. Illustration de cette sous-productivité, la durée moyenne des arrêts maladie qui a atteint, en 2010, 24,1 jours dans la fonction publique hospitalière et 22,6 jours dans les collectivités territoriales. Il faut y ajouter les « petites absences » qui représentent une quantité presque équivalente de journées perdues. Revenir à un absentéisme comparable à celui des entreprises privées et augmenter la durée de travail permettraient d'économiser un poste sur cinq. A cet égard, nous proposons d'ores et déjà d'aligner la fonction publique sur le privé pour les jours de carence en cas de maladie.

Revenir à parité de rémunération entre le secteur public et le secteur privé économiserait 20% de la masse salariale.

**Manager la fonction publique doit constituer un axe transverse à toutes les politiques d'économie.**

A partir des éléments précédents, on constate que, pour aller au-delà des 30 milliards d'économie et atteindre dans une période de cinq ans, les 120 milliards d'économie que nous imposera la règle d'or (soit un surcroît d'économie de 90 milliards d'euros), nous devons orienter l'action de réduction des dépenses dans plusieurs domaines.

#### b. La réforme de l'organisation territoriale française

L'organisation territoriale française n'est ni conçue, ni gérée en fonction de critères d'efficacité économique. Elle fait la part belle tant aux dépenses de prestige à tous niveaux (hôtels de région, hôpitaux, établissements scolaires) qu'aux politiques de recrutement « politiques ».

La Fondation Concorde éditera prochainement une étude sur la réforme territoriale.

Parmi les éléments qui seront proposés figurent en bonne place :

- La suppression d'un niveau d'administration, à l'instar de la fusion que prépare la région Alsace avec ses départements. Cela mettra fin aux doublons absurdes comme par exemple la région qui gère la construction et l'entretien des lycées, et le département qui gère les collèges, ou la multiplicité des agences de développement à l'étranger. Cette fusion région-département est à même de rationaliser la présence scolaire et hospitalière dans les territoires. Il s'agit, comme en Suède ou en Allemagne, de répartir les équipements collectifs entre niveaux, à partir des bases de populations nécessaires à leur viabilité technique et économique.
- Une information des citoyens des performances économiques de leurs collectivités réalisée par les chambres régionales des comptes, disponible sur internet et envoyée à chaque citoyen avant les élections.

- La question de la péréquation entre collectivités riches qui dépensent davantage et collectivités pauvres sera posée mais dans un esprit de la responsabilité accrue des communes. Faut-il en effet aider des communes qui ont chassé leur industrie via des taux d'imposition trop importants ?
- La question de l'efficacité de l'intercommunalité versus regroupement des communes sera posée. Il nous faut envisager une forte réduction (au moins une division par deux) des centres de gestions budgétaires (recettes/dépenses) entre communes, intercommunalités, départements et régions.
- Les aides de l'Etat aux territoires en difficulté devront mettre l'accent sur une approche de restructuration et de développement.

En contrepartie, un processus d'allègement des normes réglementaires concernant les collectivités territoriales sera enclenché.

A la clé, on peut escompter une économie de 20 milliards d'euros résultant d'une rationalisation des réseaux scolaires, de la suppression des doublons et de l'amélioration de la productivité de la fonction publique territoriale, de la réduction des investissements et des interventions. Au total, avec les 10 milliards d'euros du plan d'urgence, cela représente une économie de 30 milliards d'euros. La réduction de 14% du budget en cinq ans est considérable, mais soulignons que plus d'une entreprise a réalisé de telles économies, sur des périodes plus réduites. Pour inciter à ces économies, l'Etat supprimera la compensation pour la TVA, dispositif qui pousse au surinvestissement (6 milliards d'euros) et réduira de 14 milliards supplémentaires son concours annuel aux collectivités locales.

c. Poursuite de la réduction des dépenses de l'Etat : 10 milliards d'euros

Au total, avec le plan d'urgence budgétaire, l'Etat devra économiser 20 milliards d'euros en cinq ans, soit 8% du budget hors charges de la dette (242 milliards d'euros). Il est à noter que les charges du personnel (pensions incluses) représentent la moitié du budget : 120 milliards d'euros.

Réduire les embauches aux compétences rares, redéployer les effectifs, améliorer la productivité devraient être au centre de cet effort d'économie.

d. Réduction des dépenses de santé : 15 milliards d'euros

La consommation de soins et de biens médicaux s'est élevée en 2010 à 175 milliards d'euros :

Soins hospitaliers	81,2 Mds€
Soins de ville	44,0 Mds€
Transports de malades	3,8 Mds€
Médicaments	34,4 Mds€
Autres biens médicaux	11,6 Mds€
<b>TOTAL</b>	<b>175,0 Mds€</b>

Les pistes de progrès sont nombreuses, avec des enjeux financiers importants à la clé :

- Première faiblesse du système de santé français : des coûts administratifs très élevés représentant 7% des dépenses de santé contre 4% pour la moyenne des pays de l'OCDE. Revenir à la moyenne OCDE représente une économie de 5 milliards d'euros.
- La très faible taille des hôpitaux français : alors que les économies d'échelle commencent à partir de 200 lits en MCO (Médecine Chirurgie Obstétrique), la moitié des 983 hôpitaux

publics disposent en moyenne de 139 lits et le premier quart n'a en moyenne que 43 lits.

Cette dispersion géographique résulte des pressions politiques locales, sous couvert de proximité des soins. Mais elle engendre des surcoûts économiques (coûts de structure, coûts administratifs, sous-utilisation du personnel médical) et se révèle dangereuse pour les patients. Par exemple en France, personne n'habite à plus de 35 kms d'une maternité, mais le taux d'hémorragie post-natal est plus élevé qu'en Suède où cette distance est de 100 kms.

Supprimer les hôpitaux de moins de 150 lits, c'est-à-dire presque un hôpital sur deux représentera un enjeu d'économie et de santé publique primordial.

Si les collectivités locales veulent apporter, à juste titre, une offre de soins de proximité, elles doivent se concentrer sur le développement des maisons de santé regroupant différents praticiens qui correspondent mieux à la demande des jeunes médecins.

- A l'inverse, il nous semble nécessaire de supprimer la tarification à l'activité dite T2A qui incite les services à multiplier les actes (pour être rentables...) et qui désavantage nettement l'hôpital public qui gère les pathologies les plus lourdes.
- Enfin, il nous paraît important d'engager le pays dans la voie de l'e-médecine avec la mise en place du « service public de conseil médical et d'orientation médicale par internet » et par téléphone semblable au NHS direct britannique qui informe et dispose même d'un service d'autodiagnostic en ligne. Il présente le triple intérêt de réduire le nombre de consultations, en répondant à des questions simples, de pouvoir servir de support à une médecine de proximité assurée par des infirmières dans les zones dites de « déserts

médicaux », de pouvoir fournir aux médecins des ordonnances de référence pour les différentes pathologies qui permettraient de lutter contre la surmédication coûteuse et dangereuse.

#### e. La réforme de la politique du logement : 15 milliards d'euros

Même si la situation démographique de la France est différente de la situation allemande, le surcoût de notre politique du logement (65 milliards d'euros<sup>1</sup>) interpelle. Ne vise-t-elle pas avant tout à défendre, au niveau le plus local, la rente foncière et la gestion politique de l'attribution de logements ?

La Fondation Concorde émettra prochainement des propositions dans ce domaine dont certaines prémisses seront présentées dans la suite du document dans le chapitre « relance de la construction ».

Le secteur du logement souffre d'une insuffisance de construction de logement (en déficit global de 800 000 logements), d'une très faible mobilité au sein du parc locatif social et d'une difficulté à mobiliser le parc privé existant.

Les politiques d'aides au logement suivies avec constance depuis plusieurs décennies n'ont pas résolu ces questions et semblent, au contraire, les avoir aggravées alors même que l'effort consenti par l'Etat n'a cessé de croître et s'élève à 37 milliards d'euros.

Selon la Cour des Comptes, les aides qui bénéficient aux locataires du parc privé ont contribué à faire monter les loyers et le prix de l'immobilier. Les politiques de gestion du logement social contribuent à maintenir dans les lieux des ménages dotés d'un revenu élevé (par exemple, parmi les 10% des ménages dont le revenu est le plus élevé, 23% bénéficient d'un logement social selon l'INSEE) ou des ménages

---

<sup>1</sup> D'après la note de l'institut Thomas More 163 milliards de plus... Analyse comparative de la dépense publique en France et en Allemagne, mai 2011

dont la composition a évolué (ainsi de 650 000 à 800 000 logements sociaux seraient sous occupés).

Une politique alternative du logement et de la construction pourrait gagner en efficacité par le biais paradoxal de la réduction des aides. Il s'agit en particulier de :

- Mettre fin à la rétention foncière en alignant l'impôt sur les plus-values foncières sur les plus-values mobilières.
- Inciter à la mobilité dans le parc du logement social (sortie ou réduction de surface) en fiscalisant l'avantage loyer. Porter le taux de rotation annuel du parc social de 10 à 15% dégagerait une offre supplémentaire de 200 000 logements.
- Rendre obligatoire la perception d'un « supplément de loyer de solidarité » pour les ménages qui dépassent de 20% les plafonds de ressources HLM, ce qui permettra à l'Etat de réduire d'autant sa contribution.
- Réduire drastiquement les aides à la pierre, mais en contrepartie en allégeant la nouvelle réglementation thermique.
- Bloquer en euros constants les aides personnalisées au logement.

On peut escompter 15 milliards d'euros d'économie de la mise à plat de cette politique singulière.

#### f. La réforme des retraites est déjà engagée

L'écart de coût des retraites avec l'Allemagne s'explique par le niveau des pensions vieillesse très supérieur en France qui privilégie trop ses retraités aux dépens de ses actifs et de ses jeunes.

Dans ce domaine, par le biais des différentes réformes qui ont pour effet premier de baisser le niveau des retraites, le processus d'économie est largement engagé comme montre le rapport du budget du gouvernement pour 2012 (PLF) :

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2020
Solde du système de retraite avant réforme	-32,3	-35,1	-36,6	-38,1	-38,7	-39,4	-40,3	-41,1	-42,3	-45,0
Impact annuel des mesures d'âge	0	1,7	5	6,7	7,4	9,5	14	17,1	18,6	20,2

En milliards d'euros

**Dans cinq ans, l'économie annuelle s'élèvera à 17 milliards d'euros. Le fait que le gouvernement parvienne à ce montant élevé d'économies via les réformes crédibilise des politiques d'économies qui pourraient être réalisées dans les domaines cités précédemment. Réduire les dépenses est possible !**

Au total, la mise en place de ces processus d'économie devrait permettre d'atteindre les 90 milliards d'euros rendus nécessaires par la règle d'or.

# Deuxième partie : Une consolidation budgétaire nécessaire mais insuffisante

---

La réduction des dépenses publiques et la hausse de la pression fiscale, au-delà du phénomène de « cannibalisation » fiscale (par exemple l'augmentation de l'IS réduit les dividendes et donc l'IR, etc.), entraînent une réduction de l'activité économique qui ne peut que peser sur les rentrées fiscales et qui rend d'autant plus difficile la réduction du déficit budgétaire.

Ainsi, selon Natixis, un programme de réduction du déficit public de 1 point de PIB conduit à une réduction réelle (après prise en compte de la réaction du PIB à la politique budgétaire restrictive et de la réaction du déficit public à la baisse du PIB) du déficit public de :

- 0,57 point de PIB en Allemagne
- 0,49 point de PIB au Portugal
- **0,36 point de PIB en France**
- 0,33 point de PIB en Italie
- 0,29 point de PIB en Espagne
- 0,26 point de PIB au Royaume-Uni
- 0,21 point de PIB en Grèce

C'est-à-dire que, en France, pour réduire le déficit de 30 milliards d'euros, il faut en réalité mettre en œuvre un programme de consolidation budgétaire de 83 milliards d'euros !

On comprend mieux pourquoi les plans de rigueur peinent à restaurer la confiance.

En outre, mécaniquement, dès que le taux de croissance passe en dessous du taux d'intérêt réel (hors inflation), la dette s'accroît.

**Une consolidation budgétaire ne peut donc réussir que si la rigueur s'accompagne d'un programme de relance d'envergure.**

Compte tenu de ces éléments, il faut, en premier lieu, que les programmes de réduction du déficit budgétaire pris dans l'urgence et sous la contrainte des marchés et de nos partenaires, n'obèrent pas plus la situation des finances des entreprises, seules susceptibles de générer de l'emploi à partir du moment où on ne peut plus utiliser la relance keynésienne.

La France a en effet mis en place le taux de prélèvements obligatoires sur les entreprises le plus élevé d'Europe (supérieur de plus de 5 points au taux moyen européen, et de 8 points au taux allemand), qu'il s'agisse d'impôts sur les sociétés, de cotisations sociales ou de taxes diverses.

Il en résulte des marges bénéficiaires et des profits faibles, un autofinancement des investissements réduit et une faible attractivité du territoire français pour la localisation d'activités industrielles.

Il faut donc avant tout et a minima éviter dans les plans dictés par l'urgence tout ce qui pénaliserait davantage la compétitivité de nos entreprises :

- Hausse de l'IS,
- Hausse des charges sociales,
- Remise en cause du crédit impôt recherche et de l'effort d'innovation.

Une telle option ne ferait que renforcer l'inquiétude des marchés financiers.

**La croissance ne pouvant plus résulter d'une augmentation du pouvoir d'achat financé à crédit, il faut aller la chercher :**

- **A l'extérieur en améliorant la compétitivité de nos biens et services exportables par une politique de l'offre.**
- **A l'intérieur en baissant les coûts des biens et services du secteur protégé, en libéralisant les secteurs où la concurrence ne s'exerce pas.**

**Cela revient à articuler une politique favorisant les producteurs confrontés à la concurrence internationale pour améliorer leur compétitivité et une politique favorisant les consommateurs des biens et services des secteurs protégés en accroissant la concurrence et en facilitant la création d'activité.**

Au-delà, il faut restructurer les finances publiques tant au niveau des dépenses que de la fiscalité avec une boussole : transférer des ressources vers les secteurs pouvant renforcer la croissance de long terme. Cela signifie :

- Réduire les dépenses publiques inefficaces (administration des collectivités locales) ;
- Renforcer la productivité et l'efficacité de certains secteurs (hôpital, éducation) ;
- Externaliser les services qui peuvent être réutilisés à meilleur compte par le secteur privé ;
- Baisser les transferts publics et limiter certaines prestations sociales ;
- Accroître les impôts qui n'ont pas d'effet sur la croissance de long terme ;
- Alléger les charges et les impôts des entreprises ;
- Renforcer l'effort de R&D et les entreprises innovantes ;
- Favoriser l'épargne longue dans le secteur productif ;
- Développer l'enseignement technique et scientifique ;

- Développer les infrastructures publiques porteuses de croissance.

Cette orientation des programmes de consolidation budgétaire doit être expliquée à l'opinion. C'est ce qui donnera un sens aux sacrifices demandés.

C'est du reste ce que demandent également les marchés financiers : une réduction progressive et crédible des déficits publics associée à une stratégie de redressement de l'économie.

Il faut ainsi mettre un terme aux programmes de consolidation budgétaire qui, au nom de la répartition des sacrifices, taxent également les entreprises, les investisseurs, ce qui brouille le message. Il faut fixer un cap, l'explicitier et s'y tenir. Tout l'enjeu est de passer d'un Etat keynésien à un Etat schumpétérien qui favorise l'innovation, encourage le risque et l'investissement.

# Troisième partie : le retour à la compétitivité

---

## Chapitre I – Une politique de l’offre centrée sur l’industrie

---

### 1- Pourquoi la réindustrialisation doit-elle être au cœur de la politique de réduction des déficits publics ?

Pour deux raisons:

- a. Grâce à ses gains de productivité élevés, l’industrie « booste » la croissance et donc les recettes fiscales.

L’industrie génère en effet beaucoup plus de gains de productivité que les services ; ces gains de productivité se diffusent à l’ensemble de l’économie par des baisses de prix qui donnent du pouvoir d’achat à tous. Ils constituent le principal déterminant de la croissance économique.

Malheureusement, notre secteur manufacturier n’a cessé de régresser : il ne pèse désormais que 12% dans la valeur ajoutée nationale contre 22% en 1999. Cette régression de l’industrie a induit logiquement une baisse similaire de la productivité de notre économie et donc de sa croissance potentielle hors endettement.

## Croissance moyenne annuelle de la productivité du travail par tête entre 1996 et 2007

Industrie	3,12%
Hors industrie	0,53%
Moyenne de l'ensemble de l'économie	1,02%

A l'heure actuelle, sans stimulation par l'endettement, la croissance potentielle se situe aux alentours de 1,3%.

**Pour redresser notre potentiel de croissance, nous devons donc réindustrialiser le pays en redressant la compétitivité de nos entreprises. C'est un travail de longue haleine !**

### b. Seule l'industrie peut résorber notre déficit extérieur

Outre la perte de croissance, la désindustrialisation occasionne un déficit de la balance des biens et services structurels qui ne peut être financé que par l'endettement des acteurs privés ou publics. C'est ainsi que l'on constate que les pays les plus touchés par la défiance des marchés se caractérisent tous par un déficit extérieur chronique (Grèce, Espagne, Portugal, France,...). **Le comblement de notre déficit budgétaire passe par une résorption de notre déficit extérieur que seule la réindustrialisation peut apporter.** L'industrie représente en effet 75% de l'ensemble de nos exportations de biens et services. Elle nous donne la capacité d'acheter les biens et ressources (pétrole, gaz) qu'on ne trouve pas dans le pays. C'est notre pouvoir d'achat extérieur.

Un déficit extérieur chronique peut avoir une justification économique s'il sert – transitoirement – à financer les investissements des entreprises comme c'est le cas en Espagne. S'il ne sert, comme en France, qu'à financer la consommation, le pays s'endette sans créer la

capacité à rembourser cette dette, ce qui ne peut mener qu'à l'insolvabilité et à la crise financière.

La baisse de nos exportations induite par notre régression industrielle nous a coûté 0,8 point de croissance par an depuis 1999, ce qui représente une perte de recette budgétaire de 70 milliards d'euros en 2011 et une perte de 2 millions d'emplois. Si nous avons conservé notre industrie, le visage du pays serait tout autre à l'heure actuelle !

## **2- La désindustrialisation française est-elle due à un déficit d'innovation de nos entreprises ou à un problème de compétitivité coût ?<sup>2</sup>**

**A l'heure actuelle, il faut certes amplifier notre effort de recherche et d'innovation mais il serait illusoire de croire que cet effort puisse être suffisant à lui seul pour assurer la croissance de notre économie. L'effet d'entraînement sera faible si l'on ne peut produire compétitivement en France les produits issus de ces recherches et de ces innovations, si les grandes entreprises continuent à délocaliser, si nos PME ne se développent pas, si les plus innovantes sont rachetées par des groupes étrangers.**

## **3- Comment redresser notre compétitivité coût ?**

### **Priorité aux secteurs confrontés à la concurrence internationale**

La compétitivité coût fait figure de tabou car elle évoque la modération voire la régression salariale. En outre, la tâche qui permettrait de la rétablir peut paraître insurmontable.

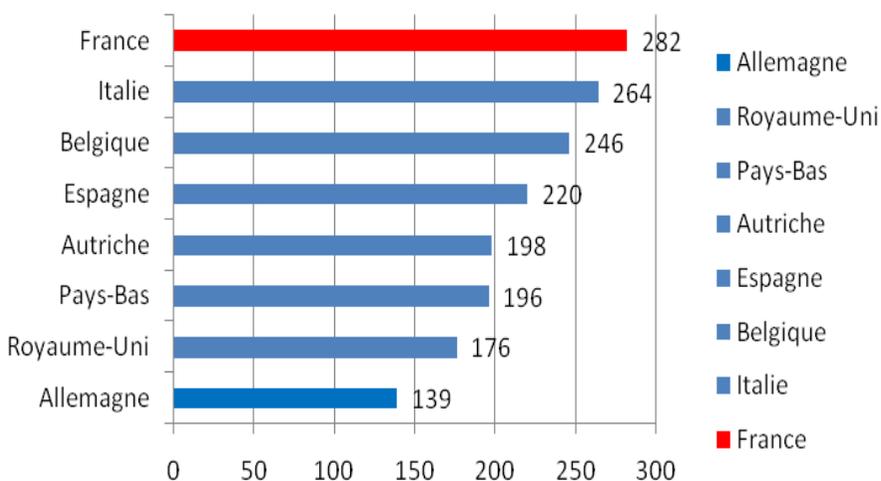
---

<sup>2</sup> Voir détail en annexe

**Il ne s'agit pourtant pas de se focaliser sur les seuls coûts de main d'œuvre comme on le fait trop souvent mais de prendre en compte l'ensemble des prélèvements qui pèsent sur nos entreprises.**

Ainsi, voici ce que seraient ces prélèvements annuels (282 milliards d'euros d'impôts) si les entreprises françaises étaient localisées dans d'autres pays européens :

**Prélèvements obligatoires qui seraient payés par les entreprises françaises en appliquant le taux de chacun des pays**



Source : données Eurostat

Il faudrait alléger ces charges de 143 milliards d'euros pour revenir à parité avec l'Allemagne. Cela ne pourra se faire que lorsque nous aurons su réduire nos prélèvements de près de 10% de PIB. **A court terme, cette parité est infinançable.**

**Ainsi, nous proposons de procéder à une « correction des coûts », pour les seuls secteurs industriels soumis à la concurrence internationale, qui ne soit pas basée sur la baisse des salaires mais**

sur la réallocation d'un certain nombre de dépenses budgétaires actuelles et sur la mobilisation, à la marge, de nouvelles ressources fiscales de façon à alléger les coûts de production des entreprises dans un périmètre restreint, défini comme le moteur de notre économie.

### Emploi par secteur détaillé d'activité économique (NACE 38).

Secteurs	Emplois en milliers
<b>CA</b> – Industries agro-alimentaires	501
<b>CB</b> – Habillement, textile et cuir	120
<b>CC</b> – Bois et papier	210
<b>CE</b> – Industrie chimique	141
<b>CF</b> – Industrie pharmaceutique	83
<b>CG</b> – Industrie des plastiques et autres produits non minéraux	306
<b>CH</b> – Métallurgie et fabrication de produits métalliques	405
<b>CI</b> – Fabrication de produits informatiques, électron et optiques	140
<b>CJ</b> – Fabrication d'équipements électriques	125
<b>CK</b> – Fabrication de machines et équipements n.c.a.	195
<b>CL</b> – Fabrication de matériels de transport	362
<b>CM</b> – Autres industries manuf ; réparation et installation machines	288
<b>MB</b> – Recherche et développement	157
<b>MC</b> – Autres activités scientifiques et techniques	203
<b>JC</b> – Activités informatiques	328
<b>Total</b>	<b>3564</b>

Source Acooss – Urssaf – 2<sup>ème</sup> trimestre 2010

Ce périmètre regroupant les entreprises confrontées à la concurrence internationale concerne moins de 4 millions de salariés, mais représente l'essentiel de nos exportations.

L'ampleur de la correction de nos coûts de production doit être d'environ 20%, si l'on considère la hausse de nos coûts unitaires de production depuis 1999.

## *I- Quelles ressources allouer aux secteurs industriels soumis à la concurrence internationale ?*

---

L'essentiel de ces ressources est obtenu après récupération d'allocations jusqu'ici saupoudrées sans stratégie d'avenir.

### **1- Un redéploiement de la PPE (prime pour l'emploi)**

La PPE représente un coût budgétaire de **3 milliards €** en 2011. Destinée en principe à faciliter le retour à l'emploi, elle est versée à 7,5 millions de personnes pour un montant moyen de 400 €/an. Elle s'avère donc très peu incitative en termes de retour à l'emploi, elle ne constitue qu'un faible complément de revenu et dévalorise le travail. Ce dispositif donne pour l'essentiel un avantage au travail à temps partiel (les emplois de la grande distribution), alors même que le temps partiel est, le plus souvent, plus subi que voulu par les salariés.

La redéployer en faveur des emplois industriels permettrait de mieux valoriser cette dépense budgétaire en termes de croissance et d'emploi.

### **2- L'abrogation de l'exonération des heures supplémentaires**

Concentrer cette dépense fiscale de **4,5 milliards €** sur l'emploi et la compétitivité de l'industrie permettrait, là encore, de générer de la croissance.

### **3- Un retour à une TVA à 19,6% pour la restauration**

Le coût prohibitif de l'emploi créé par cette mesure milite pour la réallocation de ce budget : **environ 3 milliards €**, si on l'accompagne d'une augmentation de la TVA sur la restauration industrielle et l'hôtellerie.

#### 4- Un redéploiement de l'exonération de charges sociales sur les bas salaires

La politique d'exonération des charges sociales sur les bas salaires qui constitue l'axe majeur de la politique de l'emploi des différents gouvernements depuis 15 ans, n'a pas généré de croissance tout en pesant sur l'endettement.

**La France s'est fait une spécialité de subventionner l'emploi non qualifié, ce qui ne va pas dans le sens de l'augmentation de la croissance de long terme.**

Au total, le montant de ces exonérations s'élève en 2010 à 22 milliards d'euros.

En termes de création ou de sauvegarde d'emploi, un bilan reste à faire puisque la fourchette des emplois peu qualifiés créés ou sauvegardés varie de 125 000 à 600 000 selon les études, soit un coût de création d'un emploi pour les finances publiques qui se situe donc entre près de 176 000 € et 37 000 € par an.

**Il faut noter que ces études ne tiennent jamais compte des emplois détruits par l'augmentation des prélèvements obligatoires nécessaires au financement de ces allègements de charges. La question est pourtant bien de savoir si ces sommes n'auraient pas pu être mieux employées.**

Contrairement à l'un des buts visés par la politique de baisse des coûts du travail sur les bas salaires engagée en 1993, les industries manufacturières, directement exposées à la compétitivité internationale et au risque de délocalisation, bénéficient peu de ces exonérations du fait du seuil d'exonération maximal fixé à 1,6 Smic et de la dégressivité des aides. Le salaire moyen brut à temps complet dans l'industrie est en effet le double du SMIC.

Le dispositif actuel ne permet donc pas de corriger le coût élevé des cotisations de sécurité sociale qui handicape le travail français dans la compétition internationale.

Comme les industries participent à leur financement, les exonérations de charges sociales s'inscrivent dans une logique de transfert financier des secteurs en concurrence vers les secteurs protégés de notre économie ; un véritable non-sens économique.

**Nous proposons dans un premier temps, afin de ne pas déstabiliser le secteur des services qui bénéficient amplement de ces réductions de charges, de limiter l'application de ces exonérations aux entreprises de moins de 500 salariés, ce qui amène une économie de 6 milliards d'euros.**

#### **5- Une augmentation de TVA de deux points**

Cette augmentation ne fera pas l'unanimité. Notons cependant que le taux de TVA est de 22% à 23% dans les pays du nord, et rappelons que les impôts finissent toujours par être payés par les ménages.

Les faire porter sur la production, c'est toujours les faire payer par les ménages, mais avec le chômage en plus. Par ailleurs, les comparaisons européennes que nous avons examinées montrent que la France taxe moins la consommation que les autres pays.

Une augmentation de la TVA de deux points procure une ressource d'environ 14 milliards d'euros.

**En conclusion, nous pouvons ainsi affecter 30 milliards d'euros à notre processus de « correction des coûts » qui doit redonner de la compétitivité aux secteurs économiques affrontant la concurrence internationale.**

## II- Dix mesures pour un choc de compétitivité.

---

### 1- Une mesure majeure pour améliorer la compétitivité du secteur productif stratégique :

Réduire de 50% les charges sociales des 3 564 000 salariés des secteurs confrontés à la concurrence internationale.

Cela représente un coût annuel de 24,7 milliards d'euros.

**Dans le cadre des débats sur la TVA sociale, nous préconisons donc de concentrer l'effort sur les entreprises industrielles de façon à créer un véritable choc de compétitivité relançant ainsi les productions industrielles françaises.**

### 2- Exonérer à 75% la Contribution économique territoriale (C.E.T.) pour les entreprises industrielles

#### Exemple de la TP 2007 en millions d'euros

IAA	1 597
Biens de consommation :	1 260
Biens d'équipement :	1 524
Biens intermédiaires :	5 574
Total industrie :	9 955

Source : INSEE

La réforme de la taxe professionnelle – la création de la C.E.T. – est un progrès indéniable selon nos premières informations. Cette TP constituait un obstacle majeur à la localisation d'investissements internationaux en France figurant en tant que charge et non en tant

que prélèvement sur les résultats (et donc lié aux bénéfiques) dans les études fiscales comparatives.

Après l'actuelle réforme, le coût d'une exonération de 75% pour les entreprises industrielles –calculée par rapport à la situation antérieure- s'élèverait à 5 milliards d'euros en coût brut, à compenser par l'Etat.

**Coût : 5 milliards d'euros.**

### 3- Exonérer de l'assiette ISF les actions

Pour les économistes de la Fondation Concorde, il est urgent de sortir du déni : non, l'impact de l'ISF n'est pas marginal. Il est même un des facteurs à la base de notre régression entrepreneuriale et productive ; il contribue à notre chômage.

Bien que l'ISF soit un impôt en totale contradiction avec la création d'emplois, nous estimons qu'il sera difficile de le supprimer pour des raisons idéologiques. Aussi, proposons-nous l'exonération des capitaux mobiliers. Ceci afin de mettre enfin un terme à l'exil de nos entrepreneurs.

L'enjeu étant de faciliter l'accumulation du capital productif dans notre pays ainsi que le maintien de nos entrepreneurs.

**Il ne faut pas, bien sûr, espérer un retour massif de nos exilés fiscaux, mais, plus modestement, un coup d'arrêt à notre hémorragie entrepreneuriale.**

**Coût : 1 milliard d'euros.**

### 4- L'IS réduit à 10% pour les bénéfiques réinvestis

Comme nous l'avons souligné, l'industrie française souffre d'un sous-investissement chronique qui doit être comblé pour rehausser notre potentiel de croissance ; les mesures d'abattement sur les charges sociales et d'exonération de la taxe professionnelle devraient permettre d'augmenter fortement la capacité d'autofinancement de

nos entreprises industrielles. Pour les inciter à convertir cette capacité d'autofinancement en investissement, il est proposé de réduire le taux d'IS à 10% pour les bénéfices réinvestis. Compte tenu de la part des entreprises industrielles dans les profits des entreprises et d'un taux de réinvestissement de bénéfices qui pourrait monter à 60%, on aboutit à un coût annuel de 2,4 milliards d'euros.

**Coût : 2,4 milliards d'euros.**

#### **5- Réduire le taux marginal d'imposition sur les dividendes des entreprises de moins de 500 salariés à 10% en sus de la CSG**

Nous devons en urgence pallier l'absence de renouvellement de notre tissu entrepreneurial. En effet, aucune nouvelle entreprise n'est entrée au CAC 40 depuis trente ans, alors qu'il s'agit d'une entreprise sur deux pour le Dow Jones. Nous devons briser le cercle vicieux fiscal français qui euthanasie la réussite entrepreneuriale : vente de l'entreprise à cause des prélèvements sur les dividendes après délocalisation en Belgique (« l'exit » taxe sera-t-elle efficace ?) pour bénéficier de l'exonération de l'impôt sur les plus-values et échapper à l'ISF.

Il faut d'abord inciter à la conservation et au développement des entreprises petites et moyennes en réhabilitant la rémunération par le dividende.

**Coût : 500 millions d'euros**

## Bilan des baisses de prélèvements sur le secteur productif stratégique

EMPLOIS DES RESSOURCES (en milliards d'euros)	RESSOURCES (en milliards d'euros)
Abattement 50 % charges sociales = 24,7	Exonérations charges sociales sur les bas salaires limitée aux entreprises de moins de 500 salariés = 6
Exonération TP à 75% = 5	PPE = 3
La sortie des actions et droits sociaux de l'assiette ISF = 1	Abrogation TVA restauration = 3
Réduction du taux d'IS à 10% pour les bénéficiaires réinvestis = 2,4	Heures supplémentaires = 4,5
Taux d'imposition sur les dividendes des entreprises de moins de 500 personnes à 10% en sus de la CSG = 0,5	2 points de TVA = 14
Total coût brut n'intégrant pas le surcroît mécanique d'IS = 33,6	Total = 30,50

**Ce bilan montre qu'une politique très active en faveur de la compétitivité du « produire en France » se situe dans les marges de manœuvre budgétaire existantes, d'autant plus que le surcroît de croissance qui en résultera à moyen terme augmentera les recettes fiscales.**

Une telle réaffectation des ressources fiscales est subordonnée à la justification politique qui pourra en être faite. D'où le rôle clé du consensus politique qui doit être établi autour de cette priorité.

A ces cinq mesures de réallocation de ressources, nous proposons cinq mesures à coût zéro qui montrent que l'action ne relève pas forcément de la subvention.

## **6- Créer dans l'appareil d'Etat un instrument de défense des intérêts de l'industrie afin de conduire une politique pour libérer l'initiative des industriels et la projeter à l'échelle de la mondialisation**

Il faut créer dans l'appareil d'Etat une salle de commandes, que l'on pourrait appeler « Agence Nationale pour le développement de l'industrie » (A.N.D.I). Sa mission sera de mener une politique pour l'industrie, susceptible d'attirer l'implantation d'usines ou de fonctions industrielles, de retenir ou faire venir les talents à l'origine des industries innovantes, à rebours de l'environnement « anti-industriel » que nous avons dessiné au fil du temps.

Il est nécessaire de la rendre indépendante du ministère de l'Economie et des Finances afin de renouer avec une saine logique d'arbitrage entre la logique budgétaire légitime de Bercy et la logique d'investissement et de développement que nécessite l'industrie.

## **7- Maintenir le crédit impôt-recherche**

Grâce au crédit impôt-recherche et au grand emprunt, la France devrait consacrer 47 milliards d'euros à la R&D soit 2,41% de son PIB, niveau jamais atteint jusqu'à présent.

Le dispositif français de crédit impôt-recherche, un des plus favorables au monde, permet d'accroître la R&D financée par le secteur privé qui ne représente que 55% du total national contre près de 70% dans les autres pays (76% au Japon). Il baisse le coût d'un chercheur de 30%. Il permet également de localiser en France des investissements internationaux en R&D.

L'enquête Coe-Rexecode 2011 sur l'appréciation des produits français par les acheteurs européens indique que cette politique de soutien à l'innovation commence à porter ses fruits : nos produits sont mieux appréciés pour leur qualité et leur contenu technologique.

Le développement de notre industrie a besoin de règles stables et du respect par l'Etat de ses propres engagements. Notons que sur le plan général l'instabilité fiscale est un des handicaps de notre économie. Globalement, la France bénéficie d'un dispositif en faveur de l'innovation performant. Il faut le maintenir quelles que soient les alternances politiques.

#### **8- Piloter compétitivement les cadres réglementaires**

La mission de l'Etat est moins de mener une politique industrielle qui nous paraît de plus en plus difficile à mettre en œuvre (du fait des contraintes européennes et de la vitesse des mutations technologiques) qu'une politique pour l'industrie.

Dans cet esprit, si l'Etat n'est pas le mieux à même de se substituer aux entrepreneurs pour décider des stratégies industrielles, il est de son devoir de piloter des cadres réglementaires prévisibles et compétitifs dans chacun des secteurs industriels et de les négocier au mieux dans le cadre européen à travers la nomination d'un responsable clairement identifié pour chaque filière industrielle. Nous préconisons du reste une enquête de satisfaction annuelle menée auprès des entreprises de chaque filière vis-à-vis de leur pilote réglementaire.

#### **9- Garder le contrôle capitalistique de nos champions nationaux petits ou grands**

Il faut poursuivre la politique actuelle (interventions Ad hoc, FSI) en se gardant de toute naïveté et l'amplifier, en imposant un quota d'investissement en actions dans les contrats d'assurance-vie qui constituent les fonds de pension à la française.

Nous devons dès maintenant envisager les mesures qui permettraient d'éviter que nos plus beaux fleurons passent sous contrôle de pays émergents aux moyens illimités.

## 10- Rationaliser les aides aux entreprises

Le rapport sur les aides publiques aux entreprises de 2007 de la mission d'audit de modernisation estimait à près de 65 milliards d'euros l'ensemble des aides publiques aux entreprises, dont 90% sont financées par l'Etat, et à au moins 6000 le nombre cumulé des dispositifs d'aides, dont 22 aides européennes, 730 aides nationales et, par exemple, 650 pour l'ensemble des collectivités de la seule région Ile-de-France. Selon elle, ce total de 65 milliards d'euros représente un peu plus que le total du budget de l'Education nationale, près de deux fois le budget de la Défense, le même ordre de grandeur que le total des dépenses hospitalières, plus de trois fois le budget de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Les entreprises industrielles bénéficient de ces aides et d'aides spécifiques pour rechercher, innover, mettre sur le marché, exporter, automatiser, recruter, former, normaliser, recourir au design, concevoir écologiquement, économiser l'énergie, augmenter leurs capitaux propres, etc.

Tout se passe comme si l'Etat faisait peser sur les entreprises -en particulier industrielles- des prélèvements rédhibitoires et, pour réparer les dégâts et parer aux conséquences les plus lourdes, multipliaient les dispositifs d'aides pour remédier aux symptômes les plus criants de notre régression industrielle et entrepreneuriale.

Comme nous l'avons proposé dans ce rapport, il faut inverser la perspective, alléger les charges des entreprises et en contrepartie, élaguer et réduire les dispositifs administratifs compliqués qui ne font que distraire l'entrepreneur de sa fonction première de production et de commercialisation.

Cette démarche devrait alléger d'autant le coût des mesures que nous avons préconisées jusqu'à présent. Ce dispositif étant tellement

touffu, il est évidemment extrêmement difficile de chiffrer le gain que l'on peut en espérer.

**Symbole et marqueur de cette politique de retour à la compétitivité, nous voulons que ces mesures créent les conditions économiques d'un retour des grands constructeurs automobiles.**

**L'enjeu de notre choc de compétitivité : obtenir plus de 10% de réduction des coûts de production dans ce secteur, ce qui, dans un premier temps, avec les autres atouts dont nous disposons, nous mettra à égalité avec les pays d'Europe de l'Est et permettra aux grandes usines de se réinstaller dans notre pays redevenu attractif avec en prime un retour de la confiance dans une économie traumatisée par la fuite de ses productions.**

## Chapitre II - La relance du secteur protégé

---

**Dans les secteurs protégés de la concurrence internationale, il est possible de générer de la croissance et de l'emploi si l'on parvient à en baisser les coûts pour solvabiliser la demande.**

### *I – Le logement*

---

C'est un secteur emblématique à bien des égards :

- Les dépenses de logement ne cessent de croître : elles représentent 22,6% du PIB contre 20% en 2000.
- L'Etat réalise un effort financier très important à hauteur de 38 milliards d'euros par an (dont 18 aux consommateurs et 20 aux producteurs), ce qui représente 2% du PIB.
- C'est un enjeu crucial aussi bien pour les ménages qui y consacrent 27,3% de leur consommation finale de biens et services que pour l'emploi.

Mais n'est-elle pas aussi emblématique d'une action publique qui conjugue à l'excès subvention et sur-réglementation ? Les Français n'apparaissent en effet pas mieux logés que les Anglais, les Allemands, les Espagnols ou les Italiens alors qu'ils y consacrent plus de moyens.

Mieux loger les Français et leur redonner du pouvoir d'achat nécessite de baisser les coûts de construction pour solvabiliser les ménages à l'acquisition et stopper la hausse des loyers qui résulte de la flambée des prix à l'achat (augmentation de 140 % des prix de l'immobilier en dix ans).

## 1. Revoir la réglementation thermique (RT 2012)

Il s'agit de revenir à une approche rationnelle (c'est-à-dire calculée en euros, en tenant compte du coût et du bénéfice de chaque disposition). Selon le ministère de l'Ecologie et du Développement durable, la RT 2012 augmenterait le coût de construction de 7 à 8% en moyenne. Mais selon l'étude de XERFI, on aboutirait à un surcoût de 15 à 20%. Ce coût doit rapidement revenir à la baisse si l'on veut éviter une chute de la construction et de l'emploi que ne pourra compenser le budget de l'Etat. Des baisses de coûts peuvent être obtenues à différents niveaux :

- L'augmentation de l'isolation des murs de 9 cm d'épaisseur ne procurera qu'un gain théorique de 2% sur les déperditions thermiques, soit moins de 20 euros par an pour un logement moyen. Et ce, pour une perte de surface habitable pour une maison de 100m<sup>2</sup> de 3,6m<sup>2</sup>, donc un surcoût mécanique de 3,6%. Ce surcoût en vaut-il la chandelle ?
- Le recours rendu nécessaire à des modes de production d'eau chaude plus coûteuses en investissement (thermodynamique, solaire) et à des modes de chauffage également plus coûteux en maintenance (thermodynamique, chaudière gaz) représente un surcoût de construction de 5% qui risque de ne jamais être amorti, étant donné les coûts d'usage plus élevés en termes de maintenance et de durée de vie.

## 2. Adapter les normes d'accessibilité aux personnes handicapées

Les normes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite obligatoires dans les logements collectifs qui occasionnent des surcoûts et réduisent la surface utile des logements (par exemple circulation de 1,20m de large) et se traduisent au total par un surcoût réel de l'ordre de 3%. Nous proposons de procéder à une évaluation

des bénéficiaires réels de ces mesures et, le cas échéant, d'envisager d'appliquer ces normes à une partie des logements d'un nouveau programme avec, en contrepartie, une subvention de l'aménagement des logements des personnes à mobilité réduite.

### **3. Une fiscalité foncière incitative**

Le poids du foncier dans les constructions représente en moyenne 18,3%. Il s'élève jusqu'à 32% du prix d'un logement à Paris et dans les Hauts de Seine. La réduction de ce coût constitue donc un enjeu important. Il faut mettre en place une fiscalité qui incite les propriétaires à mettre en vente les terrains constructibles, alors qu'aujourd'hui elle les incite à les conserver.

Il est ainsi choquant de constater qu'une plus-value très importante résultant du classement d'un terrain en zone constructible (ce que les Anglo-saxons appellent « windfall profits ») puisse échapper totalement à l'impôt. Nous proposons d'aligner la fiscalité des plus-values foncières des terrains constructibles sur celle des plus-values mobilières avec un abattement de 5% du taux si la vente se réalise avant 5 ans après le classement du terrain en zone constructible. Cette fiscalité qui ne tient pas compte de l'inflation, devrait ainsi inciter à la mise sur le marché.

Au total, une bonne gouvernance du logement devrait faire baisser les coûts de construction de 15% et pourrait amener via la résolvabilisation de la demande qui en découle, 40 000 nouvelles constructions soit 60 000 emplois dans le secteur du bâtiment par rapport à la tendance actuelle. Cette relance par la baisse des coûts devrait permettre à l'Etat de supprimer les aides à la construction qui alimentent la hausse des prix de l'immobilier et du foncier dans les zones tendues (rapport IGF Trannoy), et de les réorienter en partie vers les logements existants où les enjeux énergétiques sont autrement plus importants :

- Plus de 4 millions de personnes en situation de précarité énergétique.
- Les logements anciens ont une consommation d'énergie 3 fois supérieurs aux logements neufs alors qu'ils représentent l'essentiel du parc.

Cette baisse des coûts de la construction devrait avoir pour effet de stopper la hausse des loyers. Nous proposons à cet égard de réduire « en sifflet » les aides à la location en les bloquant en euros courants car elles contribuent également à alimenter la hausse des prix. Au total, l'Etat peut viser à l'horizon de cinq ans une réduction de vingt milliards d'euros sur les aides et avantages conférés au logement.

Ces propositions peuvent être complétées par bien d'autres qui vont dans le sens de la meilleure efficacité du secteur :

- Ouvrir à des opérateurs privés la construction et la gestion de logements sociaux.
- Permettre aux préfets de relever le coefficient d'occupation des sols quand il s'avère trop restrictif.
- Rééquilibrer les rapports entre propriétaires et locataires en raccourcissant les délais légaux d'expulsion de façon à remettre des biens sur le marché de la location.

Dans le secteur du logement, comme probablement dans d'autres, l'Etat est à même de faire mieux avec beaucoup moins d'argent pour peu qu'il sache sortir de l'illusion de l'action par la subvention.

## *II – Les services*

---

Tout un ensemble de services protégés de la concurrence internationale peuvent être relancés par une baisse de leur coût qui redonnera du pouvoir d'achat aux consommateurs et créera de

l'emploi. Bien que la France ait beaucoup progressé depuis 10 ans, elle reste un marché fortement réglementé.

### **Indicateur de réglementation des marchés des biens**

<b>Echelle de 0 à 6 du moins restrictif au plus restrictif</b>	<b>2008</b>
Grèce	2,37
France	1,45
Portugal	1,43
Italie	1,38
Allemagne	1,33
Suède	1,30
Espagne	1,03
Irlande	0,92
Royaume-Uni	0,84
Etats-Unis	0,84

Pour accroître la demande et la production par la concurrence et la baisse des coûts, il faut en amont faciliter la création d'activité en poursuivant la simplification de la création et la gestion des petites entreprises. Il faut en particulier offrir aux petites entreprises de moins de dix salariés la possibilité de recruter et de déclarer les salariés quel que soit leur statut par des chèques emplois.

Il faut alléger les réglementations et en particulier supprimer les réglementations restrictives à la localisation d'hôtels, cafés, restaurants, cinéma.

Il faut enfin ouvrir certaines professions soumises à des *numerus clausus* qui entravent la création d'emplois au détriment de la satisfaction des besoins des consommateurs.

- Les secteurs des taxis avec à la clef la création probable de 40 000 emplois : l'expérience Easy taxi a montré qu'un important marché n'était pas couvert par l'offre taxi traditionnelle (personnes âgées isolées, handicapés, associations sportives, fêtards du week-end, remplacement de lignes de bus déficitaires, transports de salariés,...)
- Salons de coiffure qui doivent pouvoir être ouverts avec le seul CAP ;
- Pharmacies.

Il faut également, dans le but d'améliorer l'efficacité de certains secteurs publics comme le service postal ou la trésorerie, concéder leur gestion à des commerçants en zone rurale isolée. A la clef, un meilleur service aux consommateurs, une relance du pouvoir d'achat et la création d'emplois.

### *III - L'allègement des réglementations*

---

De manière transverse que ce soit dans l'industrie, le fonctionnement des collectivités locales, la relance du secteur protégé, le bâtiment, nous avons préconisé un allègement des réglementations.

Il ne s'agit pas de diminuer la protection du citoyen et du consommateur, mais de mesurer le bénéfice/coût de chaque mesure de réglementation actuelle et à venir.

Dans le domaine de la science du risque, la cyndinique, on utilise par exemple l'approche ALARA « As low as reasonably achievable », qui se traduit en français par « Aussi bas que raisonnablement possible ». C'est l'approche que nous devons mettre en œuvre dans la protection de nos concitoyens.

A la clé d'une approche rationnelle de la réglementation, des dizaines de milliers d'emplois et des dizaines de milliards d'euros rendus aux consommateurs/citoyens.

Nous proposons que toutes les administrations dressent un bilan annuel de leurs actions.

# CONCLUSION

---

## Notre pays ne manque pas d'atouts pour aborder les prochaines décennies de ce siècle

Des entrepreneurs de qualité, des ouvriers qualifiés sans équivalents en Europe, une jeunesse ouverte au monde capable de relever, mieux que les générations précédentes, les défis de la mondialisation.

Tous ces atouts ne serviront à rien si l'Etat ne résout pas ce qui asphyxie et décourage progressivement les initiatives : les charges et prélèvements réellement les plus élevés d'Europe, liés à une dette qui menace notre prospérité et celle des nouvelles générations. Nous avons voulu, dans ces pages, résumer les efforts à faire rapidement, efforts que les politiques ont généralement du mal à aborder et à préciser, surtout dans les périodes préélectorales ; c'est ainsi que la France est le pays européen qui esquivé les difficultés, tentant d'échapper aux chiffres qui demain pourtant nous rattraperont.

Les experts de la Fondation Concorde sont, à juste titre, exigeants, suivant en cela les modèles du Canada, de la Suède et, on le voit désormais, de l'Italie, qui ont suivi des chemins difficiles.

Nous insistons bien entendu sur la nécessité de fortifier notre moteur, « l'industrie », cœur de notre puissance économique et de nos exportations qu'il est urgent de rendre conquérante.

Quelles que soient les solutions proposées, la stratégie qui s'impose doit permettre de baisser sensiblement les coûts de production, soit, pour la Fondation Concorde, une réduction de 50% des charges pour les 3,5 millions de salariés de ce secteur. Mais il faut aussi rendre les

industries attractives afin qu'elles séduisent à nouveau investisseurs et jeunes compétences. Cet ouvrage insiste sur ces points, éléments de base pour réussir cet enjeu national qui demandera patience et ténacité.

Nous avons toujours eu à l'esprit dans ces pages ce qui devrait être, au-delà des rivalités de circonstances entre les secteurs, la nécessité vitale pour notre pays de préparer l'avenir des nouvelles générations dans un pays qui devra toujours offrir un niveau de vie parmi les meilleurs et des emplois de qualité.

C'est un chantier qui doit démarrer sans tarder.

# ANNEXE 1 :

## Réduction de la dépense publique – comparaisons étrangères

---

### 1- La comparaison avec l'Allemagne

L'institut Thomas More a identifié des disparités de dépenses entre la France et l'Allemagne qui, rapportées au PIB de la France, représentent une dépense supplémentaire de 163 milliards d'euros par an. Il est évidemment capital de vérifier si cela se traduit par un niveau de service rendu aux citoyens français meilleur qu'en Allemagne.

La décomposition et la ventilation par secteur du surcoût de dépenses françaises réalisée par Thomas More montre que ce surcoût se concentre sur cinq secteurs ;

#### a. Santé : 23,7 milliards d'euros

La dépense publique allemande de santé est inférieure de 372 euros par habitant et par an, soit 23,7 milliards, et ce, bien que sa population soit plus âgée.

L'efficacité des systèmes de santé s'avèrent pourtant très proches :

	France	Allemagne
Espérance de vie	77,5	77,4
Nbre de médecins/1000 hbts	3,4	3,5

L'hôpital constitue le principal facteur explicatif de cette différence avec une dépense supérieure de 18 milliards d'euros. Cet écart semble s'expliquer par 36% d'hôpitaux de plus en France, pour 18 millions d'habitants de moins, dû à notre éclatement territorial : toutes nos collectivités aspirent à être dotées d'un hôpital, jugé créateur d'emplois.

Il s'explique également par une différence de productivité très importante : un effectif par lit supérieur de 25,5% en France. Cette sous-productivité de l'hôpital français résulte probablement de l'augmentation du nombre d'établissements, d'une externalisation moindre et d'une durée du travail effectif inférieure due aux 35 heures et à un absentéisme non maîtrisé. Enfin, on observe une consommation pharmaceutique supérieure de 3,8 milliards d'euros en France.

b. Retraites : 27 milliards d'euros, 64 milliards d'euros à structure démographique égale

Cet écart s'explique principalement par **des pensions de vieillesse très supérieures en France** : 19 300 euros contre 12 900 euros en Allemagne. Si nos pensions étaient au niveau allemand, cela représenterait donc une économie de 64 milliards d'euros, soit un niveau de prestation très inférieur. Il faut cependant s'interroger si la France ne privilégie pas trop ses retraités aux dépens de ses actifs. Les réformes successives des retraites contribueront à réduire cet écart.

c. Education : 8,2 milliards d'euros

Les performances des deux systèmes éducatifs se situent au même niveau avec un léger avantage à l'Allemagne qui a une meilleure qualification en général et particulièrement dans les matières scientifiques :

	France	Allemagne
Classement PISA	22 <sup>ème</sup>	20 <sup>ème</sup>
Diplôme < au 2 <sup>ème</sup> cycle secondaire en % de population active	15%	30%
Diplôme en matière scientifique	17,94%	14,49%

Les conditions d'enseignement sont également meilleures en Allemagne avec 4,9% d'élèves en moins et 4% d'heures travaillées de plus.

Paradoxalement, la rémunération des enseignants s'avère très sensiblement supérieure en Allemagne (écart de 38%).

La différence de coût s'explique avant tout par le nombre d'établissements scolaires beaucoup plus importants en France :

	Allemagne	France
Nbre d'enfants/école primaire	202	108
Nbre d'enfants/collège ou lycée	701	502

Là encore, l'organisation territoriale française pèse de tout son poids dans le surcoût français.

#### d. Logement : 65 milliards d'euros

Les Allemands sont mieux logés que les Français quels que soient les critères malgré la disproportion des moyens mis en œuvre : 3,9 % du PIB en France contre 0,53% du PIB en Allemagne :

	<b>Allemagne</b>	<b>France</b>
Surface moyenne/individu	41,6	39,8
Taux de sur-occupation	7%	9,7%
Personnes très mal logées	2%	3,4%
Evolution du niveau des prix (loyer et énergie) 2008/2000	-8,2%	+17,9%
Augmentation du prix du logement sur les 20 dernières années	+19,1%	+27,9%

Ce surcoût ne s'explique que partiellement par les différences démographiques. Il amène à s'interroger sur la politique d'aide au logement poursuivie en France (construction et location) qui semble engendrer davantage d'effets pervers, au niveau des prix du foncier, de l'immobilier et des loyers, que de bénéfices réels pour la population.

#### e. Fonction publique : 30 milliards d'euros

Rapporté à la population totale, on compte 24% de fonctionnaires de plus en France. Ce chiffre s'élève à 44% si on le rapporte à la population active, ce qui génère un surcoût de 30 milliards d'euros. La fonction publique française a en effet augmenté de 3,86 millions en 1980 à 5,2 millions en 2007, boostée par l'expansion de la fonction publique territoriale (+71% sur la même période). Cette fonction publique est en outre bien payée, à un niveau supérieur aux salariés du privé (salaire annuel médian de 24761 euros contre 19159 euros). Il est difficile de déterminer en quoi ce surcoût se traduit par un surcroît de prestations pour la population française. La différence de productivité s'explique en partie par les 35 heures et un taux d'absentéisme supérieur.

## 2- Les enseignements des expériences de consolidation budgétaire réussies

Plusieurs pays ont réduit leurs déficits de manière drastique dans les années 1990 :

	Déficit	Excédent	Evolution	Taux de croissance
	1995	2005	2005/1995	Moyen 1995 à 2005
Suède	-6,9%	+2,7%	+9,6%	3,6%
Canada	-5,3%	+1,7%	+7,0%	3,4%
Danemark	-2,9%	+4,0%	+6,9%	1,95%

Leurs consolidations budgétaires ont été considérées comme des réussites par le fait que les déficits publics ont été durablement réduits, sans qu'il y ait chute de la croissance et montée du chômage.

Au contraire même, la réduction des dépenses a soutenu la croissance dans la durée, puisque ces pays ont traversé la crise Lehman Brothers de 2008 sans en souffrir durablement. Il est donc important de tirer les enseignements de ces expériences réussies. Il apparaît nécessaire de :

- Baisser toutes les formes de dépenses publiques (salaire des fonctionnaires, consommation et dépense de transfert des administrations publiques) ;
- Ne pas augmenter les prélèvements fiscaux, en particulier sur les entreprises pour préserver leur capacité à investir et à créer de l'emploi ;
- Baisser les taux d'intérêt, ce que pourrait nous octroyer les marchés à partir du moment où on présentera un programme crédible de réduction des dépenses publiques ;
- Stimuler les exportations par la dépréciation du taux de change. Cette condition est impossible à réaliser dans le cadre de la monnaie commune : ceci nous condamne à **procéder à une « dévaluation interne » visant à baisser les coûts de production de nos entreprises.**

**Les expériences canadienne et suédoise valident le principe de « neutralité ricardienne », à savoir que si la réduction du déficit public est réalisée par la réduction des dépenses publiques, ceci fait anticiper une baisse de la pression fiscale dans le futur.**

**La baisse anticipée de la pression fiscale conduit alors à :**

- **une baisse du taux d'épargne des ménages favorable à la consommation ;**
- **une hausse du taux d'investissement des entreprises qui soutient la consommation avec la hausse de la rentabilité anticipée du capital.**

En amont, ces réformes nécessitent une volonté politique inébranlable et un grand courage politique : Paul Martin, le ministre des finances canadien, est allé jusqu'à

réduire de 60% le budget de certains ministères. Elles nécessitent un discours de vérité de la classe politique et un soutien de la population. Mais ces réformes peuvent s'avérer payantes sur le plan électoral : Paul Martin et Jean Chrétien, le Premier ministre, sont restés 14 ans au pouvoir.

Parmi les éléments de méthode les plus saisissants :

### Au Canada

Le « bureau du Conseil privé » du Gouvernement (« Privy Council Office »), organe chargé d'assister le Gouvernement dans la définition de ses objectifs et de ses priorités qui dépend directement du Premier ministre, a développé 6 critères pour procéder à la révision des programmes :

- Est-ce que l'activité du programme sert encore l'intérêt public ?
- L'action du Gouvernement est-elle légitime et nécessaire dans ce programme ?
- Faut-il décentraliser ce programme ?
- Peut-on privatiser tout ou partie de ce programme ?
- Si l'activité du programme doit continuer, comment améliorer son efficacité ?
- Si l'ensemble des programmes ne tient pas dans l'enveloppe, lesquels faut-il abandonner ?

**Adopter ces règles dans la gestion de nos dépenses publiques constituerait, sans nul doute, un très grand progrès.**

### En Suède :

**Réforme des collectivités locales :**

- Deux niveaux d'administration avec 20 régions et 289 communes.
- La décentralisation a concerné l'ensemble des services individuels : la répartition des tâches et l'allocation des ressources fiscales entre niveaux de collectivités sont conditionnées par la base de population nécessaire à la réalisation de certaines prestations (exemple du secteur de la santé : aux régions la gestion des hôpitaux, aux communes la gestion des centres d'accueil de proximité pour les personnes âgées ou handicapées, etc...).

**Une meilleure efficacité des administrations :**

- Efficacité et pragmatisme : réponse systématique à une demande, développement accéléré de l'e-administration (e-formulaires), mise en réseau des services publics, sites internet multilingues.
- Recours condensés et saisie facile, peuvent faire l'objet de procédures simplifiées en cas d'entente préalable des deux parties.
- Participation de toutes les administrations concernées aux études d'impact des décisions ou des mesures prises par l'une d'entre elles.

- Séparation des fonctions de conception et de mise en œuvre : 9 grands ministères, une administration centrale très réduite et 270 agences politiquement indépendantes et budgétairement autonomes (partenariat et organisation en réseau), qui emploient la grande majorité des employés de l'administration nationale et qui assurent la mise en œuvre des politiques publiques. Contrôle des agences par évaluation ou audit annuel.
- Disparition des corps de la fonction publique : les agents du secteur public ont strictement le même statut que les employés du secteur privé, défini dans le cadre de conventions collectives.

# ANNEXE 2 :

## La désindustrialisation française est-elle due à un déficit d'innovation de nos entreprises ou à un problème de compétitivité coût ?

---

Lorsque l'on évoque les difficultés de notre industrie, on aboutit presque toujours à des préconisations d'innovation et de la nécessaire montée en gamme de nos productions (sous-entendu, par ignorance, nos industriels auraient fait le choix du bas de gamme !)

### L'hypothèse du déficit d'innovation de la France est-elle fondée ?

Si l'on compare la situation de la France, d'un côté, à l'Allemagne (le prototype du pays industrialisé) et, de l'autre côté, à deux autres pays désindustrialisés (mais moins que nous) que sont l'Espagne et l'Italie sur des marqueurs de qualification et d'innovation, on constate que la France :

- bénéficie d'un bon niveau d'éducation supérieur :

**% de la population possédant un diplôme de 3<sup>ième</sup> cycle :**

Espagne	29%
France	27%
Allemagne	25%
Italie	14%

- réalise un gros effort de R&D :

**Dépenses de R&D totales (en % du PIB 2009) :**

Allemagne	2,82
France	2,21
Espagne	1,38
Italie	1,27

- qui se concrétise par un grand nombre de brevets :

**Nombre de brevets triadiques (par million d'habitants en 2009) :**

Allemagne	73,18
France	39,66
Italie	12,82
Espagne	5,77

Ces brevets semblent d'excellente qualité puisque la France arrive en troisième position dans le « TOP 100 global innovators » qui recense les 100 organisations et entreprises les plus innovantes du monde par la qualité et la portée de leurs brevets devant l'Allemagne ou la Corée du Sud (mais derrière les Etats-Unis et le Japon). Ceci grâce à onze entreprises et organisations particulièrement performantes : Airbus, Alcatel-Lucent, Arkema, CNRS, Commissariat à l'énergie atomique, IFP Energies Nouvelles, l'Oréal, Rhodia, Saint-Gobain, Snecma, Michelin.

A l'issue de cette comparaison, on constate que **l'industrie française devrait donc être dans une situation proche de celle de l'Allemagne en termes de poids dans le PIB, d'emplois industriels et d'exportations.**

Or, il s'avère que notre situation relative s'avère moins bonne que l'Italie et au niveau de celle de l'Espagne. **Cette anomalie s'explique principalement par notre déficit de compétitivité coût. Une politique de prélèvement qui fait que produire sur le sol français constitue un handicap en comparaison d'autres pays, y compris européens.**

Du fait du mode de financement de la protection sociale, nos coûts de main d'œuvre dans l'industrie manufacturière sont ainsi désormais supérieurs à ceux de l'Allemagne et parmi les plus élevés d'Europe :

**Salaires horaires dans l'industrie, charges comprises, en €**

Pays	1999	2010
France	23,7	33,7
Allemagne	25,3	30,2
Italie	17,5	25,6
Espagne	14,5	20,2

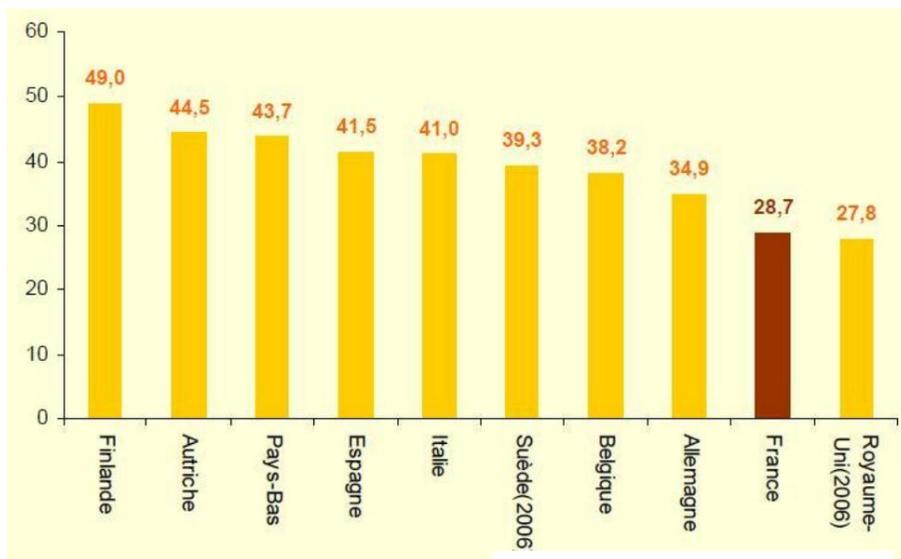
Sources : Eurostat, INSEE

La part des salaires dans la valeur ajoutée est ainsi passée de 64,5% en 1998 à 67,1% en 2010, selon l'Insee, ce qui nuit à l'investissement et à l'emploi peu qualifié.

Le taux d'imposition sur les sociétés est également le plus élevé d'Europe.

L'importance de ces prélèvements se traduit par une moindre profitabilité de nos entreprises industrielles et un faible autofinancement des investissements. Inférieur à 70%, il est l'un des plus faibles taux de marge d'Europe :

**Taux de marge 2007, industrie manufacturière**  
(EBE/VA au coût des facteurs en %)



Source : OCDE (base de données STAN)

**Or, moins de profitabilité, c'est moins d'investissements, moins de marge pour monter en gamme et donc moins de croissance et de développement.**

Cette absence de développement se constate à tous niveaux :

- Ainsi, alors que la mondialisation est en pleine explosion, nous n'avons plus que 90 855 entreprises exportatrices en 2010 contre 107 500 en 1999.
- Nos grandes entreprises se délocalisent. Nos grands groupes industriels ont pris acte du handicap français. Ils font preuve d'un grand dynamisme international, innovent, mais produisent de moins en moins sur le territoire français, en partie pour se rapprocher de leurs consommateurs (c'est la raison qu'ils mettent en avant), mais aussi parce qu'il est devenu difficile d'exporter de manière compétitive à partir du territoire français. Par exemple, l'industrie

automobile est passée d'un excédent commercial de 7 Mds€ en 2001 à un déficit commercial de 3,8 Mds€ en 2010.

- Nous ne comptons que 4 195 grosses PME (250 à 5 000 salariés) contre plus de 10 000 en Allemagne et en Angleterre.
- En moyenne, après 6 années, une PME (parmi les plus prometteuses et innovantes) est absorbée par un grand groupe, le plus souvent international, qui, dans les conditions actuelles, a tendance à délocaliser son développement :
- Quant aux petites entreprises, elles présentent le taux de survie après quatre ans et les créations d'emplois les plus faibles, comme si une barrière invisible les empêchaient de croître et de rivaliser avec les plus grandes :

	Etats-Unis	France	Allemagne	Italie
Taux de survie des nouvelles entreprises après quatre ans	61 %	51%	52 %	58%
Emploi après quatre ans dans les entreprises qui ont survécu (emploi à la création = 100)	215	115	132	135
Emploi après sept ans dans les entreprises qui ont survécu (emploi à la création = 100)	226	107	122	132

Source : Productivité et croissance – Artus

- 350 000 Français traversent quotidiennement nos frontières pour aller travailler dans les pays limitrophes contre 10 000 étrangers qui font le chemin inverse.

**A l'heure actuelle, il faut certes amplifier notre effort de recherche et d'innovation mais il serait illusoire de croire que cet effort puisse être suffisant à lui seul pour assurer la croissance de notre économie. L'effet d'entraînement sera faible si l'on ne peut produire compétitivement en France les produits issus de ces recherches et de ces innovations, si les grandes entreprises continuent à délocaliser, si nos PME ne se développent pas, si les plus innovantes sont rachetées par des groupes étrangers.**

Précédentes parutions de *Nouvelles Visions* éditées par la Fondation Concorde

### *En 2001,*

**Janvier** : *La Mondialisation – Un monde nouveau, une chance pour l’avenir.*

**Avril** : *L’Administration du nouveau siècle – Les nécessaires réformes.*

**Mai** : *L’Environnement, nouvelle frontière politique.*

**Juin** : *Une fiscalité pour une France ouverte – Moins d’impôts pour chaque Français.*

**Octobre** : *Revitaliser l’économie d’en-bas – Décentraliser l’initiative, libérer les énergies.*

**Novembre** : *Pour un ministère du développement durable – Contribution d’un groupe du Corps des mines pour la réforme de l’Etat.*

### *En 2002,*

**Janvier** : *Mobiliser la société civile – Fondations et associations au service de l’intérêt général.*

**Février** : *Définir une stratégie de défense et de sécurité après le 11 septembre 2001.*

**Mars** : *EDF : libérer l’énergie, garantir l’avenir. (1<sup>ère</sup> édition)*

**Juin** : *EDF : libérer l’énergie, garantir l’avenir. (2<sup>ème</sup> édition)*

**Octobre** : *Caisse des Dépôts et Consignations – Repenser le rôle de l’établissement et sa place dans le secteur financier public.*

**Novembre** : *Retour à la compétitivité ou régression sociale.*

### *En 2003,*

**Janvier** : *L’emploi et le travail en France – L’impact des 35 heures.*

**Avril** : *Renforcer les petites industries – Organiser les réseaux de proximité et revitaliser l’économie d’en bas.*

**Juillet** : *Débat public sur l’énergie : libérer l’énergie – Eléments de réflexion sur une nouvelle fusion EDF / GDF.*

**Novembre** : *Français et Américains : l’autre rive.*

## *En 2004,*

---

**Janvier** : *Propositions d'actions régionales pour l'emploi et le dynamisme des territoires (1<sup>er</sup> fascicule).*

**Février** : *Propositions d'actions régionales pour l'emploi et le dynamisme des territoires (2<sup>ème</sup> fascicule).*

**Juillet** : *Libérons les fondations – Pour créer des emplois et mieux servir l'intérêt général.*

**Novembre** : *L'emploi en France a besoin d'entrepreneurs et de capitaux français – l'ISF en question.*

## *En 2005,*

---

**Avril** : *Baromètre de la confiance.*

**Mai** : *Renforçons nos tissus économiques pour faire face à la mondialisation – Sécurisons les salariés les plus exposés.*

**Juin** : *Politique énergétique de la France à horizon 2050. Un atout au service du développement durable.*

**Octobre** : *Santé et environnement.*

**Novembre** : *Lutte contre le chômage – Pourquoi il faut baisser les impôts en France !*

## *En 2006 – 2007,*

---

**Mars 2006** : *Baromètre de la confiance.*

**Mai 2006** : *Enraciner l'enseignement supérieur dans la société de la connaissance. Dix mesures pour transformer l'enseignement supérieur en cinq ans.*

**Juin 2006** : *Nous ne paierons pas vos dettes, comment s'en sortir ?*

**Octobre** : *Pour une société de la connaissance. Réussir l'université du XXI<sup>ème</sup> siècle.*

**Novembre 2006** : *La mondialisation, notre nouveau monde.*

**Avril 2007**: *2002-2007, remettre la France sur le bon chemin*

**Mai 2007** : *Politique industrielle de défense, quelles pistes pour une refondation.*

**Septembre 2007** : *Quelques pistes pour réduire la dépense publique – Pour un grand audit de l'Etat.*

### *En 2008 – 2009,*

---

**Mars 2008 :** *Le nucléaire du futur, un atout de développement durable.*

**Juin 2008 :** *Un effort national pour défendre nos petites et moyennes industries.*

**Novembre 2008 :** *Crise financière : sauvons le capitalisme productif des excès du capitalisme financier.*

**Février 2009 :** *La Santé au travail – 2009 : enfin une vraie réforme.*

**Juin 2009 :** *Réduction de la dépense publique – Plaidoyer pour une nouvelle politique des transports.*

### *En 2010 – 2011,*

---

**Mai 2010 :** *Les territoires, les entreprises et l'emploi.*

**Septembre 2010 :** *Créons l'écosystème de l'innovateur.*

**Novembre 2010 :** *Maîtriser nos finances, assurer notre avenir.*

**Novembre 2010 :** *L'économie de fonctionnalité – vers un nouveau modèle économique durable.*

**Mars 2011 :** *Produire en France – Un enjeu national pour la croissance, l'emploi et le pouvoir d'achat.*

**Octobre 2011 :** *Renforcer la voix du monde de l'entreprise – Projet pour moderniser la représentation patronale.*

**Décembre 2011 :** *Faciliter l'accompagnement et le financement des TPE et de l'entrepreneuriat – Une priorité pour les territoires et l'emploi.*

**Décembre 2011 :** *Réussir le déploiement du très haut débit en France.*

### *En 2012,*

---

**Avril 2012 :** *La jeunesse française a-t-elle encore un avenir ? Remédier aux iniquités intergénérationnelles.*

**Mai 2012 :** *Redressement des comptes, retour à la compétitivité – préparer l'avenir des nouvelles générations.*